



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ED 2523/26

27 septembre 2026

Original: anglais et espagnol

F

**Communication du
Gouvernement du Costa Rica**

1. La Directrice exécutive joint une communication du Gouvernement du Costa Rica concernant le projet «Norme SCA 110-2026 Café vert : classement, spécifications et méthodes d'essai (à des fins commerciales) », élaboré par la Specialty Coffee Association (SCA).

CONSEIL D'ADMINISTRATION | POSTE AU NIVEAU NATIONAL - COSTA RICA

San Pedro de Barva, Heredia, le 21 septembre 2026

JD / 064 / 2026

POSITION OFFICIELLE DU COSTA RICA

Projet SCA-110 « Café vert : classement, spécifications et méthodes d'essai (à des fins commerciales) »

Michael Wheeler

Président

Conseil international du café

Vanusia Nogueira

Directrice exécutive, Organisation internationale du café

Londres, Royaume-Uni

Objet : Opposition technique du Costa Rica à l'approbation du projet SCA-110 dans sa formulation actuelle

Monsieur Wheeler, Madame Nogueira,

L'Institut du café du Costa Rica (ICAFFE) vous adresse ses salutations. Conformément à une résolution finale adoptée par notre conseil d'administration lors de la session n° 2491, résolution n° 04, nous vous communiquons par la présente la position officielle du Costa Rica, par l'intermédiaire de PROMECAFE, concernant le projet SCA-110, actuellement considéré par la Specialty Coffee Association (SCA) comme une norme en cours d'élaboration.

Le Costa Rica reconnaît l'intérêt de moderniser l'évaluation du café vert et d'y intégrer des informations physiques, descriptives, affectives et extrinsèques. Toutefois, à l'issue de l'analyse technique menée, le Conseil d'administration estime que la proposition, dans sa forme actuelle, ne répond pas aux critères d'objectivité, de vérifiabilité, de comparabilité et de gouvernance requis pour justifier son adoption.

1. Position institutionnelle du Costa Rica

Le Costa Rica s'oppose à l'approbation et à l'adoption du projet SCA-110 dans sa formulation actuelle, car celui-ci risque de diluer et de dénaturer le concept de café de spécialité en ne définissant

[Logos]

Institut du café du Costa Rica (ICAFFE). San Pedro de Barva, Heredia. Tél. : (506) 2243-7800

CONSEIL D'ADMINISTRATION | POSTE AU NIVEAU NATIONAL - COSTA RICA

pas de seuil technique universel, objectif et vérifiable permettant de distinguer clairement le café de spécialité des autres catégories commerciales.

Cette opposition ne nie pas les apports de l'évaluation de la valeur du café (CVA). Elle vise spécifiquement à convertir ces évaluations en un système de classement international à des fins commerciales avant que les exigences physiques minimales, l'autorité des entités nationales, la vérification des attributs extrinsèques, les mécanismes de révision et les effets sur les pays producteurs de café différenciés n'aient été résolus de manière adéquate.

2. Motifs techniques de l'opposition

1. **Dilution du concept de café de spécialité.** Le projet n'établit ni un grade universel de café de spécialité, ni un seuil commun. La détermination est déléguée à chaque entité désignée comme PC-SCO, ce qui permet qu'un même grade soit considéré comme du café de spécialité dans un pays mais pas dans un autre. Cette approche affaiblit la comparabilité et risque d'élargir la catégorie sans garantir un niveau de qualité équivalent.
2. **Exigences physiques réduites et incohérentes.** Le grade 1 autorise jusqu'à dix défauts de catégorie 2 pour 350 grammes ; les grades 2 et 3 ne fixent aucun plafond pour ces défauts ; le grade 4 ne prévoit pas de limite équivalente pour les défauts physiques ; et le grade 6 ne contient aucune spécification technique minimale. En revanche, la préparation « spécialité » de l'ICAFFE n'autorise aucun défaut primaire et tolère un maximum de cinq défauts secondaires pour 350 grammes.
3. **Méthodologie physique provisoire et incomplète.** L'évaluation physique s'appuie temporairement sur le « Guide des défauts du café vert Arabica lavé » (*Washed Arabica Green Coffee Defect Guide*) dans l'attente de la publication du document SCA-107 intitulé « Évaluation de la valeur du café : évaluation physique » (*Coffee Value Assessment: Physical Assessment*). Cette situation limite la certitude et la stabilité méthodologique du système proposé. De plus, la méthodologie CVA ne devrait pas être extrapolée pour définir le café de spécialité, comme le vise la norme proposée, car cela compromettrait les critères rigoureux qui devraient distinguer ces cafés. Un assouplissement excessif des exigences relatives à la classification du café en tant que café de spécialité fausserait également la commercialisation de nos cafés les plus sélects et diminuerait la valeur des efforts déployés par le Costa Rica et d'autres pays producteurs occupant une position similaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION | POSTE AU NIVEAU NATIONAL - COSTA RICA

4. **Critères subjectifs sans seuils vérifiables.** Des termes tels que « attributs souhaitables », « attributs indésirables », « intensité excessive » ou « valeur ajoutée significative » nécessitent une interprétation, or le projet n'établit aucun paramètre universel pour leur application. Une décision à la majorité des Q Graders n'est pas non plus étayée par des règles suffisamment élaborées régissant la reproductibilité, la comparaison interlaboratoires, les divergences et l'examen technique.
5. **Rôle indéfini du PC-SCO.** Le document attribue des fonctions décisives à cette entité, mais ne définit pas précisément sa nature juridique, sa reconnaissance, sa composition, son autorité, son champ d'application territorial, son indépendance, la gestion des conflits d'intérêts, sa supervision, son audit ou sa responsabilité. Il ne précise pas non plus comment seraient résolus les litiges entre un PC-SCO, les évaluateurs et les opérateurs commerciaux.
6. **Des attributs extrinsèques peuvent être disponibles, mais ne sont pas nécessairement vérifiés.** Les informations concernant l'exploitation agricole, le producteur, la variété et la transformation peuvent contribuer à la différenciation, mais leur simple disponibilité ne suffit pas à établir l'authenticité. Le projet ne fixe aucune exigence minimale en matière de chaîne de traçabilité, de documentation justificative, d'audit, de contrôles visant à lutter contre les déclarations inexactes, ni de responsabilité en cas de fausses informations.
7. **Manque de comparabilité et de sécurité commerciale.** Le fait de laisser chaque pays déterminer les grades de café de spécialité et les caractéristiques acceptables peut entraîner des classifications différentes pour un même lot. Cela accroît le risque de double classification, d'asymétries entre les pays, de litiges contractuels et d'un manque de clarté pour les producteurs, les acheteurs et les autorités.
8. **Impact économique non étayé.** Le projet ne quantifie pas la part de la production mondiale susceptible d'être classée dans les grades 1, 2 et 3, et n'évalue pas non plus si une offre plus importante reconnue comme du café différencié pourrait réduire les écarts de prix FOB. Il ne détermine pas non plus les coûts liés à l'évaluation, à la formation, à l'accréditation, à la documentation et à la traçabilité pour les pays producteurs.
9. **Lacunes réglementaires et rédactionnelles.** Le champ d'application omet des aspects essentiels tels que la reconnaissance des PC-SCO, les recours, l'arbitrage et la gouvernance. La terminologie, les renvois et les tableaux devraient également être

CONSEIL D'ADMINISTRATION | POSTE AU NIVEAU NATIONAL - COSTA RICA

revus afin d'éliminer toute ambiguïté et de garantir que chaque exigence soit assortie d'une méthode de contrôle et d'une conséquence clairement définies.

10. **Application potentielle de cette norme aux contrats de l'OIC.** L'application de cette norme à de tels contrats étendrait de manière inappropriée des conditions commerciales qui devraient rester exclusives aux cafés de spécialité, en incluant, dans ce concept, des cafés qui ne remplissent pas les conditions minimales requises pour être compétitifs sous cette appellation.
11. **La classification proposée serait source de confusion dans les processus commerciaux et les relations** entre les pays producteurs de café de spécialité et leurs clients à travers le monde. En laissant les définitions des grades 4 à 6 ouvertes à l'interprétation nationale, elle remet en question la capacité de ce cadre à fonctionner comme une véritable norme permettant de différencier les niveaux de qualité.

3. Risque spécifique pour le Costa Rica

Le Costa Rica se positionne sur le marché international en misant sur l'origine, la réputation, la traçabilité, la constance et la différenciation – et non sur le volume. Pour un pays où les coûts de production sont élevés, permettre à un éventail plus large de cafés d'accéder aux catégories à forte valeur ajoutée sans seuil physique minimum universel risquerait de réduire le caractère distinctif de l'origine, d'intensifier la concurrence pour les primes et d'imposer des coûts supplémentaires au secteur sans garantie d'un retour commercial équivalent.

Par conséquent, la conformité à une catégorie SCA ne doit pas être interprétée comme une conformité automatique à la classification officielle de l'ICAFFE ou à la norme INTE A75. Le Costa Rica doit préserver l'indépendance de son système national, conformément à la loi n° 2762, à ses modifications et à son règlement d'application, et éviter toute équivalence qui affaiblirait les exigences protégeant la qualité et la réputation du café costaricien.

4. Résolution du Conseil d'administration

Résolution n° 04 : Compte tenu des questions présentées par l'administration et de la norme SCA-110-2026 proposée, les administrateurs décident que la position officielle du Costa Rica sera de s'opposer à la formulation actuelle et de présenter cette position devant les organisations internationales, notamment l'OIC et PROMECAFE, en demandant une déclaration officielle des pays producteurs s'opposant à la disposition proposée, car celle-ci donne une image erronée de la définition du café de spécialité.

[Logos]

Institut du café du Costa Rica (ICAFFE). San Pedro de Barva, Heredia. Tél. : (506) 2243-7800

CONSEIL D'ADMINISTRATION | POSTE AU NIVEAU NATIONAL - COSTA RICA

Approuvée à l'unanimité par les personnes présentes et déclarée définitive.

1. **Prendre acte et approuver** l'analyse technique présentée concernant le projet SCA-110.
2. **S'opposer à son approbation et à son adoption** dans sa formulation actuelle, en raison des incohérences identifiées, des éléments subjectifs et des lacunes en matière de gouvernance.
3. **Maintenir la pleine indépendance** du système de classification du café du Costa Rica et rejeter toute équivalence automatique avec les grades de la SCA.
4. **Transmettre ce document à PROMECAFE.** Communiquer cette position officielle aux instances régionales concernées pour information et examen.
5. **Assurer le suivi institutionnel.** Charger l'administration d'assurer le suivi technique du processus et de soumettre au Conseil d'administration toute nouvelle version ou proposition relative à l'adoption éventuelle de la norme SCA-110.
6. **Déclarer la présente résolution définitive** et autoriser sa communication à PROMECAFE par l'intermédiaire de la présidence du Conseil d'administration.

Nous remercions l'Organisation internationale du café d'avoir pris en considération la position officielle du Costa Rica et saluons la volonté de l'Organisation d'écouter toutes les parties et de parvenir à un consensus dans les processus clés – une approche qui sera bien accueillie par tous les membres.

Cordialement,

FERNANDO NARANJO RETANA
(SIGNATURE)
Date : 22/09/2026
16 h 45 min 20 s – 06 h 00 min

Fernando Naranjo Retana
Président du conseil d'administration
Institut du café du Costa Rica

GUSTAVO ANDRE JIMENEZ ELIZONDO
(SIGNATURE)
Date : 25/09/2026 08 h 24
min 40 s – 06'00'

Gustavo Andre Jimenez E
Directeur exécutif
Institut du café du Costa Rica

CC : Direction exécutive ; Direction des affaires réglementaires ; Secrétariat du conseil d'administration ; Archives ; Secrétariat du PROMECAFE

[Logos]

Institut du café du Costa Rica (ICAFE). San Pedro de Barva, Heredia. Tél. : (506) 2243-7800